





### **DEVENEZ**

## CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE



Notre site de formation : Cergy-Pontoise

## CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Alternance: 612 h de formation sur 12 mois 889 heures en structure

#### La formation

- > Sociologie et écosystème d'une structure sportive
- > Organisation et fonctionnement d'une association Loi 1901
- Cadre légal et règlementaire applicable à une structure sportive associative
- > La démarche RSO dans une structure sportive
- > L'analyse structurelle et stratégique d'une organisation sportive
- > Gestion comptable et financière d'une structure sportive
- > Le développement de partenariats

- Animation d'équipe et gestion RH dans une structure sportive
- > Techniques et démarches de communication interne/externe
- > Stratégie de communication de la structure sportive
- Organisation des activités sportives
- Règles et consignes de sécurité et d'hygiène des activités sportives
- > Organisation d'un évènement sportif
- La gestion d'un projet

#### Les compétences

- Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative
- Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative
- Gérer les activités sportives et de leurs équipements au sein de la structure sportive associative
- Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative

#### Le Titre

- Titre à Finalité Professionnelle de Niveau 5
- Inscrit au RNCP sous le numéro : 38142
- Date de publication : 18/10/2023 Date d'échéance : 18/06/2026
- > Certificateur : OC de la branche du Sport

#### Modalités d'évaluation & méthode utilisée

Telles que définies dans le référentiel :

#### <u>BC1</u>:

- Élaboration d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement
- > Entretien devant le jury

#### <u>BC2</u>:

- Élaboration de trois notes opérationnelles sous forme de livrable synthétique
- > Entretien devant le jury

#### BC3: EPREUVE 1:

- Élaboration d'un dossier professionnel sur les activités et installations de la structure
- > Entretien avec le jury : présentation du dossier professionnel suivi d'un échange de questions/réponses avec le candidat

#### BC3: EPREUVE 2:

Présentation de deux cas pratiques mis en oeuvre au cours de l'alternance

#### BC4:

- Élaboration d'un dossier technique de faisabilité d'un évènement ponctuel.
- > Entretien avec le jury réparti de la manière suivante : présentation du bilan de l'évènement suivie d'un échange de questions/réponses avec le candidat

#### Les Prérequis

- Ètre titulaire d'un diplôme relatif à l'unité d'enseignement de premiers secours
- Ètre âgé de 18 ans à l'entrée en formation ou au plus tard dans le mois suivant l'entrée en formation
- Fournir une attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou une attestation de rescencement pour les personnes de nationalité française.

#### <u>Être titulaire :</u>

- D'un diplôme de niveau 4 et d'une expérience dans une association sportive
- > OU être titulaire d'un BPJEPS ou à minima être certifié des UC1 et 2 d'un BPJEPS
- > OU être titulaire d'un diplôme de niveau 4 et d'une première année de Licence/BTS etc













## CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Alternance: 612 h de formation sur 12 mois 889 heures en structure

#### Le contrat d'apprentissage

#### LES + POUR L'APPRENTI

- Je prépare mon diplôme tout en travaillant : j'acquiers de l'expérience pour une meilleure intégration dans le monde professionnel
- Je n'ai aucun frais de scolarité à payer
- Je suis rémunéré(e) tous les mois et je peux percevoir des aides financières (aides au logement, au financement du permis...)

#### LES + POUR L'EMPLOYEUR

- Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (Bloc 1)
- Une formation à la communication pour développer de nouvelles actions (Bloc 2)
- Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées
- Une aide jusqu'à 5 000 € la 1ère année de contrat

#### La rémunération de l'apprenti

Salaire	-de 18ans	18-20ans	21-25ans	+ 26ans
1ère année	<b>486</b> €	<b>774</b> €	<b>943</b> €	<b>1612</b> €
	(Brut : 486€)	(Brut : 774€)	(Brut : 954€)	(Brut : 1801€)
2ème année	<b>702</b> €	<b>913</b> €	<b>1054</b> €	<b>1612</b> €
	(Brut : 702€)	(Brut : 918€)	(Brut : 1099€)	(Brut : 1801€)
3ème année	<b>962</b> €	<b>1152</b> €	<b>1299</b> €	<b>1612</b> €
	(Brut : 990€)	(Brut : 1207€)	(Brut : 1405€)	(Brut : 1801€)

Calculée sur la base du SMIC au 1er Novembre 2024 et application au 1er Mars 2025

# NFOS PRATIQUES

- <u>Lieu de Formation :</u> Complexe Sportif des Maradas

- Jours de formation en centre : Les mardis et jeudis

> Coordinateur pédagogique :

Raphaël: 07.44.99.06.99 - <u>raphaelsporformation@gmail.com</u>

> Tarifs:

En contrat d'apprentissage la formation est prise en charge selon le coût du contrat.

Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H \*\*

Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat

Avec prise en charge France Travail : 8,50 €/H \*\*
\*\* hors certifications et frais de dossier.

> Résultats de la session : première session en cours

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE SPECIFICITE









